

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 3

Artikel: On santenérou : (patois de la Vallée de Joux)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 50 ; six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 80.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 18 janvier 1919. — A propos du 24 janvier (L. Mogeon). — On s'entendra. — Trublions (J. M.). — L'éternel conflit et l'éternel vaincu. — Pour nos magistrats. — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière. suite (O. Badel). — Boutades.

A PROPOS DU 24 JANVIER

Un agent bernois avant la Révolution.

Voici venir le 24 janvier, date chère aux Vaudois. L'histoire de notre Révolution est trop peu connue. Pour s'intéresser au présent il ne faut point négliger le passé, si instructif à tant d'égards et qui, souvent, sert de correctif à nos emballements, quand nous nous permettons de vaticiner. Mais le Vaudois est né sous une bonne étoile; il est foncièrement optimiste, et quand une révolution se prépare et qu'elle se fait, il se tire merveilleusement d'affaire sans coup férir. En 1798, il y a eu des coups donnés et reçus, mais à part le dragon Chenevard qui fut blessé dans l'affaire de Thierrens, tout se passa sans verser du sang. C'est de l'autre côté de la Sarine qu'il y eut de la casse.

En feuilletant un cahier de manuscrits aux archives cantonales bernoises, nous sommes tombé sur une lettre où l'un des fils du général Amédée de la Harpe, celui qui, probablement, serait entré dans le Pays de Vaud avec les Français libérateurs, s'il n'avait été tué à Codogno, joue un rôle. Un nommé Roquelaure fait partie à Berne de ce qu'il a vu et entendu à Lausanne, à l'auberge du Faucon, le 18 novembre 1797. Comment s'y était-il glissé? Sans doute, par l'un de ces mille moyens subtils que les mouchards ont toujours à leur disposition. Et qui était ce Roquelaure? Il nous a été impossible de l'identifier. Peut-être quelque chercheur sera-t-il plus heureux. Tout ce que nous prenons la permission de conjecturer, c'est que ce devait être l'un de ces fils de famille dévoyés, comme il s'en trouve assez souvent, qui émigra de France en Suisse, à la Terreur. Un moment nous avons été sur le point de croire que c'était l'archevêque de Malines, un Roquelaure, mort en 1818 et qui refusa de prêter le serment lors de la Révolution, mais comme après être sorti de prison, on dit qu'il regagna son diocèse, il faut éliminer cette hypothèse. Seraient-ce un descendant du baron maréchal de France, dont on a cette parole merveilleuse dite à Henri IV de Navarre, qui répugnait à se convertir au catholicisme : « Malheureux, mets dans une balance la couronne d'un côté et les psaumes de Marot de l'autre »; cela pourrait faire croire qu'il enseigna aussi au converti cet adage : « Paris vaut bien une messe ».

La lettre, d'un style écolier, est peut-être signée d'un faux nom pris par cet émigré si soucieux de ne pas se compromettre aux yeux de Berne et du gouvernement anglais sans doute.

Quant au fils de la Harpe, dont il est question dans ce manuscrit, rappelons que le général en eut trois qui servirent dans l'armée :

Frédéric rejoignit son père et se distingua à la bataille de Dego, et mourut capitaine, pauvre, à Moulins, en 1804.

Philippe-Louis-Emmanuel fut secrétaire de Boinod, landammann du canton de Vaud et député à la Diète fédérale, mort en 1841 en séance du Grand Conseil vaudois.

Louis-Henri-Sigismond faisait partie de l'Etat-major de Brune quand celui-ci envahit la Suisse. Peut-être était-il déjà à Lausanne en novembre. C'est lui qui fut conseiller d'Etat vaudois et député à la Diète. Mort en 1858.

Laissons ces problèmes et citons le document qui explique le titre de cet article.

L. MOGEON.

« Je déclare quétant à souper à l'auberge du faucon, vers la fin du souper, un homme (que l'on m'a dit le lendemain être de neufchatel et avoir servi dans l'armée des alpes) dit que les venitiens auroient été fort heureux d'être réunis à la république cisalpine, mais qu'au surplus ils étoient fort heureux de ne plus gémir sous l'oppression de l'inquisition détat venitien et que jadis on étoit dans l'esclavage dans ce pais là, je n'avois pas dit un mot jusques au moment où il prononça cette phrase, alors je pris la paroie, et je lui dis ce que vous me dites méttonné, car je ne connais pas de pais dans le monde où l'on fut plus libre qu'à venise, alors il me dit, j'ay vu des venitiens qui n'en disoient pas autant et entre autres un homme que l'on en a chassé, quoique un fort honnête homme, sûrement lui dis-je, il avoit fait ou écrit quelque chose contre le gouvernement, cela est vray, me répondit-il en ce cas lui dis-je on a très bien fait, et tout homme qui cherche à troubler les gouvernements établis et reconnus, et à les renverser, mérite au moins d'être chassé, de là, la conversation s'étendit sur le mot républicains et jacobins, ce même homme me dit regardés donc républicain et jacobin comme les mêmes hommes, je lui dis non monsieur on peut être républicain, et être fort honnête homme, au lieu qu'un jacobin et un coquin et (sic) pour moy la même chose, mais d'après ma maniere de parler vous me prendrez pour un jacobin, cela peut être lui dis-je si vous continués, et je vous ay dit que jacobin et coquins étoit pour moy sinonimes, la nous finimes notre conversation je me levay de table et allay causer dans un coin de la salle avec deux personnes qui se trouvoient dans la dite salle.

« levés (sic) de table cet homme de neufchatel se reuniet avec plusieurs autres jeunes gens entre autres avec des italiens qui avoient servi dans l'armée d'Italie et qui portoient des espèces d'habits noirs uniformes avec des nombreux petits boutons blancs de métal on se mit à boire on fit apporter plusieurs bouteilles de vin, enfin arriva un jeune homme (que l'on m'a dit être le fils du général la Harpe natif du pays de Vaud) qui dit qu'il étoit en correspondance avec le général français Berthier et avoir reçu plusieurs lettres de lui, les bouteilles de vin furent renouvelées on but à la santé du général Bonaparte, et ensuite à la liberté et à la destruction de la tirannie des gouvernements, alors je dis aux personnes avec qui je causois dans le coin de la salle, allons nous en, ces messieurs vont faire une orgie, il ne faut point que nous en soyons les témoins, nous nous en allâmes, je me retiray dans ma chambre d'où je les entendis chanter pendant très longtemps des chansons (du moins des airs car je ne pouvois pas distinguer les paroles) qui me parurent être fort indécentes, voila à peu

prés ce dont j'ay été le témoin, et ce qui s'est passé à l'auberge du faucon le samedi soir 18^{me} novembre 1797.

ROQUELAURE.

A Monsieur de Muralt,
membre du conseil souverain de Berne.
18 novembre 1797 — 25 nov.
St. G R A Bd XXVII n° 195.
(Berne.)

J'ay l'honneur d'envoyer a Monsieur de Muralt ce qu'il ma demandé jespere qu'il voudra bien se rappeler de ce que j'ay eu l'honneur de lui dire c'est que je desirois que mon nom ne fut compromis en rien tant pour le gouvernement de Berne ou je déside de séjourner quelque temps pour faire mes affaires que pour le gouvernement dont je depens. (pas sig.)

ROQUELAURE.

(Mot écrit au crayon de la mêm main que celle qui a inscrit les dates ci-haut.)

ON SANTENÉROU

(Patois de la Vallée de Joux).

Y a zaou saunt an lou tsautè pasâ, aou mai d'où m'a-ton de, ke lou dérin laou fu kyâ aou Tsœnê.

On modzon érè zaou dépelyé su laou Tsalaro è daoutraï modzé avaïyon d'lyerpây è kousé. Totè lè bêtè s'edzerdzelyévon tandi ke lè poûtre fretin n'ôzavon pe sali dè tsalé.

Fu décida d'koonvokâ lè z'omou dè bouna volontâ po débaraché lou paï dè hly ainpouaizon dè laou. Lè z'on sé serveaïyon dè laou fuзи à pyéra, lè z' ôtrou tenyaïon dè trè aoubin dè fô tot'aïmandjè; kôkyezon n'avaïyon k'on fotu tsoton. Kan l'arevénor su la Kruâi daou Vouernou, on dzoûvenou valé dè Pegyé Dèzo, lou Grand Louis, vi deboulâ lou laou à doû pa dè li. La bête er éfraïya pè lè pouchain brâmou ke l'oyessaï dè tui lè hlyan. Lou Grand Louis u la tsanse dé la fotrè ba daou proumyé koû, cé ke li valu lou surnom dè Ruaï dè Laou.

On yâdzou dévini vyélou, l'anmâvè rapala lè souvini daou tè pasâ aïn apongyè ouna mi po férè rekafâ son mondou. E'dzourâvè à koui vulyai l'oï ke l'avaï ajustâ lou laou à n'on certin pouerte po nè pâ aïndamadjé la pé.

(F. d'avis de La Vallée).

TRUBLIONS

L'HOMME est né bavard. Avouez qu'il est souvent bien osé de reprocher à la femme son caquet. De mauvais plaisants prétendent que lorsque les femmes siégeront dans nos conseils — et le moment n'en est, sans doute, pas éloigné — les discussions seront considérablement allongées. Peut-être bien ne faut-il pas attendre de nos futures conseillères l'introduction dans nos assemblées législatives ou administratives d'une plus grande sobriété dans les débats; mais, vrai, nous craignons qu'alors beaucoup d'hommes dament encore le pion au beau sexe, sur ce point.

Et la manie d'écrire! Certes, elle ne le cède en rien à celle de parler. Et combien, parmi tous ces gens qui parlent et qui écrivent, ont vraies